

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE D'EVELLYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 septembre 2026

Date de convocation : 11 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Evellys (Naizin) sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme AMIOT-BOTUHA Carole, M. BRACQUEMOND Ludovic, M. CADORET Philippe, M. CADOUDAL Nicolas, M. ETIENNE Jessy, M. FOULON Lionel, Mme GUEHENNEUX Fanny, Mme GUILLEMET Pauline, Mme GUYOT Bernadette, M. JEGOUX Christian, M. LE BOT Jean-Pierre, M. LE CLAINCHE Laurent, M. LE CLEZIO Régis, M. LE MOIGNIC Gilbert, Mme LE PALMEC Marianne, M. LE SAUCE Eric, M. ONNO Jean-Marc, Mme PHILIPPE Marie, M. POCARD Christian, M. POURCHASSE Antoine, Mme ROBIC Fabienne, Mme ROUVRAY Claire, Mme VILLAIN Gaëlle, Mme WIAND Charlotte

Absents ayant donné procuration :

Mme LE CLAINCHE Marine à M. LE BOT Jean-Pierre
Mme LE TUTOUR-CRAHAN Rozenn à Mme AMIOT-BOTUHA Carole
Mme PINET Sandra à M. CADORET Philippe

nombre de conseillers en exercice	27
nombre de présents	24
nombre d'absents	3
nombre de votants	27
procurations	3
Quorum	14

Secrétaire de séance : M. FOULON Lionel

2026-D54 - Cabinet médical – Mise en location des cellules

Considérant la nécessité de mettre à jour les tarifs de location des cellules du cabinet médical ;

Suite à l'ouverture du cabinet médical, les tarifs pour la location des cellules, validés en conseil municipal le 17 octobre 2025, doivent être mis à jour. Les tarifs proposés sont les suivants :

Cabinet médical			
	Loyer mensuel	Charges mensuelles	Gratuité pour toute nouvelle installation
Cellules médicales	350,00 €	200,00 €	6 mois
Cellules paramédicales	240,00 €	150,00 €	3 mois

Le montant des charges inclus l'eau, l'électricité, le ménage et les ordures ménagères.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider la proposition de tarifs ci-dessus pour la location des cellules du cabinet médical ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
Et publication électronique le : 29/09/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Lionel FOULON

Le Maire,
Philippe CADORET

